



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Liban

Question écrite n° 12759

Texte de la question

M. Léonce Deprez soulignant l'intérêt et l'importance de la prochaine visite, au Liban, du Président de la République, demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il peut préciser, à l'intention de la représentation nationale, le bilan des engagements de la France envers ce pays ami, pris par le précédent Président de la République au cours de ses deux septennats.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la visite qu'a effectuée le Président de la République, les 29, 30 et 31 mai derniers, au Liban, l'honorable parlementaire a bien voulu interroger le Gouvernement sur le bilan des engagements pris par la France à l'égard de ce pays, sous les deux septennats du Président de la République, M. François Mitterrand. Le président François Mitterrand était convaincu de la responsabilité particulière de la France à l'égard du Liban. Il n'a cessé de plaider en faveur du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays d'une part, de la reconstruction de l'Etat libanais et d'une armée nationale où chacun aurait sa place, d'autre part. Tout au long des années difficiles qu'a connues le Liban, la France s'est efforcée, à chaque occasion, de favoriser et d'appuyer le dialogue entre les communautés, afin que soit mis à la guerre civile et que soient jetées les bases d'une nouvelle entente. Disponible pour appuyer ces tentatives de dialogue, elle ne pouvait cependant pas se substituer aux principaux intéressés. Par sa présence économique et son aide financière (près de 870 millions de francs de protocoles financiers et de dons ont été signés avec le Liban sous les deux septennats du président François Mitterrand), par ses actions de coopération culturelle, scientifique et technique, la France a tout fait pour autoriser la renaissance d'un Liban qui en aurait fini avec cette guerre fratricide. C'est dans cette logique que le gouvernement de l'époque a approuvé le « Document d'entente nationale », adopté à Taëf, en Arabie Saoudite, le 22 octobre 1989. Il s'agissait, alors, de la perspective de sortie de guerre pour le Liban. Depuis lors, les Libanais se sont courageusement attelés à la reconstruction de leur pays. Il s'agit d'une entreprise difficile, alors même que les dirigeants libanais doivent faire face à de nombreuses contraintes, notamment l'occupation d'une partie de leur pays et l'attente de la paix. La France n'a cessé d'encourager le renforcement des institutions libanaises et la reconstruction de l'Etat, notamment par son aide économique (plus d'un milliard de francs pour les trois dernières années écoulées) et la coopération bilatérale engagée dans les domaines culturel, scientifique et technique. L'honorable parlementaire peut avoir l'assurance que la France reste et restera fidèle à son engagement historique aux côtés du Liban. Elle continuera à plaider et à agir concrètement en faveur de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12759

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 1998, page 1851

Réponse publiée le : 15 juin 1998, page 3244